



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL DU 7 AVRIL 2022 À 10H00

Centre administratif de l'Eurométropole de Strasbourg

Salon carré

Et en visioconférence

(en application de l'article 10 de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire applicables jusqu'au 31 juillet 2022)

Convocation du 1^{er} avril 2022

Présents :

** en visio-conférence*

Jacques BAUR, Bernard FREUND*, Pia IMBS, Stéphane SCHAAL*, Françoise SCHAETZEL*, Xavier ULRICH

Absents excusés :

Michel ANDREU-SANCHEZ, Danielle DAMBACH, Marc HOFFSESS, Claudine HUCKERT, Thierry SCHAAL, Justin VOGEL

7.2022 Convention de mise à disposition de personnel : prolongation

Par délibération du 12 octobre 2021, le bureau du SCOTERS a autorisé la mise à disposition du syndicat mixte pour le SCOTERS d'un agent d'une structure similaire et voisine à raison de deux jours par semaine depuis le 1^{er} novembre 2021. La convention de mise à disposition en cours arrive à échéance le 30 avril. Compte tenu de la charge de travail actuelle et à venir, **une prolongation de 6 mois est proposée.**

Vu la charge de travail actuelle au syndicat mixte (révision du SCoT, pilotage de la Conférence des SCoT Grand Est) il est proposé de renouveler la mise à disposition d'un attaché territorial du PETER Pays de Saverne, Plaine et Plateau, à temps partiel (2 jours par semaine) et pour une durée de 6 mois à compter du 01/05/2022.

Les missions identifiées sont les suivantes :

- Contribution aux travaux de révision du SCOTERS
- Poursuite des travaux engagés par la conférence des SCoT, à l'échelle régionale et locale
- Partage d'une vision interterritoriale, via l'InterSCoT du Bas-Rhin

Elles seront exercées en complémentarité avec les agents du syndicat mixte.

Cette mise à disposition sera prolongée pour une durée de 6 mois, soit du 1^{er} mai 2022 jusqu'au 30 novembre 2022.

*Le bureau syndical
sur proposition de la Présidente
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Autorise la Présidente à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le PETR de Saverne Plaine et Plateau pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01/05/2022.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le 13 AVR. 2022
La publication le 13 AVR. 2022
Strasbourg, le 13 AVR. 2022



**La Présidente
Pia IMBS**